



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2004
Français
Original: anglais

Seizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo*

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 mars 2005 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Il décrit la façon dont la situation politique et militaire a évolué depuis la parution de mon rapport du 16 août 2004 (S/2004/650) et passe en revue les progrès réalisés par la MONUC dans l'accomplissement de son mandat.

II. Évolution de la situation politique

2. Pendant la période considérée, il y a eu des progrès dans la mise en œuvre du programme de transition et les rapports entre les différentes parties du Gouvernement de transition sont restés stables mais, sur le plan de la sécurité, la situation dans l'est du pays est restée explosive et donc très préoccupante.

3. En ce qui concerne le Gouvernement de transition, la crise de Bukavu, en mai et juin, et le massacre de Gatumba, le 13 août, ont créé de vives tensions entre les différentes parties, et, le 23 août, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) a provisoirement suspendu sa participation à la transition. Soumis à des pressions soutenues, notamment de la part de partenaires internationaux, le RCD-Goma a, le 1^{er} septembre, repris sa participation à la transition et le Gouvernement de transition s'est engagé à élaborer un document d'orientation propre à assurer l'application effective de l'Accord global et inclusif. Le document d'orientation a été adopté par le Conseil des ministres et est réexaminé tous les mois. Toutefois, les progrès sont restés lents. Les décisions relatives aux nominations aux postes de haut niveau sont difficiles, en particulier pour la fonction publique, qui doit être développée, les entreprises publiques, la fonction diplomatique et les services de sécurité spécialisés.

* On trouvera en fin de document la liste des abréviations utilisées.

4. En ce qui concerne le programme législatif de la transition, le Sénat a établi un premier projet de constitution qui prévoit un État unitaire et la dévolution de pouvoirs considérables aux provinces. Toutefois, des questions telles que l'équilibre des pouvoirs entre le Président et le Premier Ministre, le système électoral et l'âge minimum requis pour être élu président doivent encore être réglées. Les lois sur la nationalité et sur la défense et les forces armées ont été promulguées le 12 novembre. La loi sur l'inscription des électeurs a été adoptée, mais n'a pas encore été promulguée, et la loi électorale, ainsi que les lois sur l'amnistie et sur la décentralisation, sont encore à l'examen au Parlement.

5. Deux grosses difficultés pourraient faire obstacle à la tenue des élections en juin 2005. La première concerne la logistique, étant donné la superficie du pays et le manque d'infrastructure. La deuxième a trait au retard considérable pris dans le passage de lois essentielles. La Commission électorale indépendante doit encore établir un calendrier réaliste et informer le public des dates auxquelles l'inscription des électeurs et les élections elles-mêmes se tiendront probablement, mais elle a indiqué qu'elle comptait lancer une campagne d'information en vue de préparer les quelque 28 millions d'électeurs à voter.

6. La Commission électorale indépendante a, avec l'aide de la MONUC, établi un budget électoral qui s'élève à 285 millions de dollars. Des donateurs ont annoncé qu'ils verseraient 167 millions de dollars; ces contributions seront recueillies sur un fonds d'affectation spéciale géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le 2 novembre, un Comité directeur a été créé pour la gestion du fonds, qui a commencé à être approvisionné le 18 novembre avec une contribution de 8,8 millions de dollars versée par les Pays-Bas au titre de l'assistance électorale. La Commission a également mis en place 8 de ses 11 bureaux provinciaux, et est en train de créer 64 bureaux de liaison et de déterminer où se situeront les 9 000 centres d'inscription des électeurs. Pour sa part, la MONUC a ouvert 10 de ses 15 bureaux électoraux sur le terrain.

7. Des attentes élevées ont été placées en la MONUC, qui devrait jouer un rôle important dans l'acheminement du matériel d'inscription des électeurs et de vote partout dans le pays et assurer la sécurité de ce matériel; le coût de ces opérations n'a pas été inclus dans le budget électoral de la Commission électorale indépendante. La MONUC et la Commission prennent donc des dispositions pour mettre au point un plan logistique réaliste afin que les tâches soient clairement définies et que l'appui des donateurs puisse être sollicité.

Relations régionales

8. Après de longs efforts de médiation, le 22 septembre, les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont signé le mandat du Mécanisme de vérification conjoint, dans le cadre duquel les parties examineront ensemble les questions transfrontalières qui concernent les deux pays, y compris celle des ex-FAR/Interahamwe encore présents en République démocratique du Congo. Le Mécanisme comprend une Commission de vérification conjointe, organe de décision et de contrôle, et des équipes de vérification conjointes composées d'experts techniques désignés par les parties, la MONUC et l'Union africaine. Le 5 octobre, la Commission conjointe a tenu sa première réunion à Kigali et, le 29 novembre, les parties ont officiellement approuvé le plan

d'activités des équipes conjointes et communiqué à la MONUC les noms de leurs représentants au sein de ces équipes.

9. Par ailleurs, le 26 octobre, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda sont, grâce aux efforts de médiation du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, parvenus à un accord sur la sécurité régionale qui vise à un renforcement des relations entre les trois pays et des efforts tendant à éviter que leurs territoires ne soient utilisés par des combattants étrangers. Les parties se sont une fois de plus engagées à ce que les groupes armés étrangers soient désarmés, démobilisés et rapatriés dans un délai de 12 mois à compter de la date de la signature de l'accord, ainsi qu'à créer une Commission conjointe tripartite. La première réunion de la Commission, qui devait se tenir à Kigali le 10 décembre, a été annulée du fait de l'absence de la délégation de la République démocratique du Congo.

10. Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs s'est tenu à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre. Les dirigeants de 11 pays africains, dont la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, ont affirmé leur volonté collective d'instaurer une paix et une sécurité durables pour les États et les peuples de la région des Grands Lacs. À cette fin, des principes directeurs ont été arrêtés dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de la bonne gouvernance, du développement économique et de l'intégration régionale, et des questions humanitaires et sociales. Un Comité interministériel doit être créé en vue de l'élaboration de programmes précis et de mécanismes de mise en œuvre qui permettront de donner effet, concrètement, aux principes de Dar es-Salaam. Les programmes d'action devraient être adoptés à un deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale prévu pour 2005.

III. Conditions de sécurité

Ituri

11. Alors que les conditions de sécurité dans l'Ituri s'étaient améliorées au début de l'année, la situation s'est sérieusement détériorée au cours de la période considérée. Entre le 1^{er} septembre et le 15 décembre, la Brigade de l'Ituri de la MONUC a été à 40 reprises, en divers endroits, mise pour cible par des milices armées qui ont tiré directement sur elle. Le 20 septembre, 300 hommes en armes, probablement des membres des FRPI, ont attaqué le village de Lengabu, où ils ont tué 14 civils et mis le feu à plus de 90 habitations. Le Procureur de Bunia a lancé des poursuites contre certains des assaillants et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes humanitaires ont prêté assistance à la population. Au début décembre, la MONUC a repris le contrôle de Ndrele et de Mahagi, qui étaient aux mains des FAPC, lesquelles avaient maltraité des civils et empêché les enfants de participer au processus de désarmement. Dans les jours qui ont suivi, plus de 80 combattants ont adhéré au programme de désarmement et la situation des droits de l'homme s'est considérablement améliorée dans la région.

12. Avec l'assistance de la MONUC et du PNUD, le 1^{er} septembre, le Gouvernement de transition a lancé un programme de désarmement et de réinsertion communautaire ouvert à quelque 15 000 membres de milices. Toutefois, la mise en œuvre du programme a été rendue difficile par le fait que les chefs des milices, en particulier ceux de l'UPC et des FAPC, n'étaient pas disposés à laisser leurs soldats déposer les armes, et que le Gouvernement de transition n'a pas respecté son engagement d'intégrer certains chefs de milice dans l'armée nationale. A la mi-décembre, seuls 1 506 ex-combattants, dont 724 garçons et 169 filles, avaient adhéré au programme.

13. En août et en septembre, le Gouvernement de transition a déployé en Ituri trois bataillons des FARDC qui avaient été formés avec l'aide du Gouvernement belge. Ces unités aident à assurer la sécurité, notamment dans les centres de transit, de désarmement et de réinsertion communautaire. Les FARDC ont des problèmes logistiques depuis leur déploiement, mais le matériel nécessaire, donné par la Belgique, a commencé à arriver à Bunia, ce qui a permis d'améliorer leur capacité opérationnelle. La brigade a été bien accueillie par la population locale, qui voit dans sa présence un symbole de l'expansion de l'autorité de l'État.

Katanga et Kasai

14. Les 13 et 14 octobre, un groupe de six hommes armés membres du « Mouvement révolutionnaire pour la libération du Katanga » a brièvement occupé la ville de Kilwa, à 50 kilomètres de la frontière zambienne, dans le but déclaré d'obtenir « l'indépendance du Katanga ». L'occupation de Kilwa a entraîné un déplacement de population, les habitants ayant, d'après certaines sources, fui la ville par peur de représailles de la part des FARDC. Le 15 octobre, les FARDC ont repris la ville. Une enquête menée par la MONUC semble indiquer que pendant l'attaque et juste après, des éléments des FARDC auraient aveuglément tué plus de 70 personnes. La MONUC a demandé au Gouvernement de transition d'ouvrir une enquête indépendante et transparente mais, jusqu'ici, le Gouvernement n'a pas réagi.

15. Entre le 20 et le 25 septembre, la violence a éclaté à Mbuji-Mayi, capitale du Kasai oriental, quand des mineurs et d'autres personnes ont attaqué des enfants des rues et des adultes qui étaient avec eux, les accusant de créer un climat d'insécurité. La violence a fait 18 morts parmi les enfants et les jeunes des rues. Une enquête de la MONUC a montré que les autorités locales n'étaient pas intervenues pour empêcher la violence et n'avaient pas mis en place les programmes nécessaires pour protéger les enfants des rues.

Les Kivus

16. Au cours de la période considérée, les tensions entre factions politiques et militaires se sont dangereusement avivées dans les Kivus. Des affrontements réguliers entre les Maï Maï et l'ex-RCD-Goma, ainsi qu'entre les FDLR et l'ex-RCD-Goma, ont été signalés, en particulier à Masisi, Walikale, Gungu et Rutshuru et dans les environs. Dans le Sud-Kivu, les tentatives de retour des Banyamulenge réfugiés au Burundi ont suscité de violentes manifestations et une aggravation des tensions ethniques, surtout à Uvira et dans la plaine de la Ruzizi.

17. En novembre et décembre, les conditions de sécurité se sont nettement détériorées à la frontière entre le Rwanda et les Kivus, le Rwanda faisant état d'attaques des FDLR et la République démocratique du Congo affirmant que des troupes rwandaises étaient présentes sur son territoire. À la réunion avec les membres de la mission du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Kigali le 21 novembre, le Président Kagame a dit que le 15 novembre, les ex-Far/Interahamwe avaient bombardé deux villages rwandais situés à la frontière, à 25 kilomètres au nord-est de Gisenyi. Le 23 novembre, l'Envoyé spécial du Rwanda dans la région des Grands Lacs a informé certaines ambassades à Kigali que son gouvernement comptait procéder à une « frappe chirurgicale » contre les membres des FDLR présents sur le territoire congolais. Ensuite, il a été signalé que des troupes rwandaises se concentraient à la frontière avec la République démocratique du Congo et les tensions entre les huitième et dixième régions militaires (Nord-Kivu et Sud-Kivu), ainsi qu'entre les collectivités locales, se sont aggravées.

18. Le 29 novembre, le Gouvernement de transition a introduit une plainte officielle auprès du Mécanisme de vérification conjoint, affirmant que des milliers de soldats rwandais se trouvaient dans les Kivus depuis janvier 2004. Le 14 décembre, une équipe de vérification conjointe s'est rendue dans la zone de Tongo pour vérifier si des soldats rwandais s'y trouvaient. L'équipe n'a pas été en mesure de confirmer la présence de soldats rwandais, mais la population locale lui a signalé que les ex-FAR/Interahamwe étaient actifs dans la zone. Une autre enquête devait être menée le 15 décembre par une équipe conjointe, mais elle a été annulée en raison des problèmes de sécurité invoqués par les membres rwandais.

19. Le 12 décembre, dans le Nord-Kivu, des combats ont accidentellement éclaté entre des éléments congolais quand des unités des FARDC composées principalement de combattants de l'ex-RCD-Kisangani/ML, en train d'être redéployées vers le sud, de Beni à Goma, sont entrées en contact avec des unités de l'ex-RCD-Goma, principalement rwandophones, à Kanyabayonga, point frontière stratégique. On ne sait pas exactement laquelle des parties a déclenché les hostilités mais, le 15 décembre, la MONUC a pu confirmer que les forces de l'ex-RCD-Goma contrôlaient la ville et que la plupart des habitants avaient cherché refuge dans les environs. Les accrochages entre les groupes se sont poursuivis. Le 20 décembre, le Gouverneur du Nord-Kivu, M. Serufuli, et le nouveau responsable de la région militaire du Nord-Kivu ont voyagé en direction de Kanyabayonga et ont réussi à obtenir un premier cessez-le-feu entre les chefs dissidents des ex-RCD-Goma et les FARDC.

20. Dans les jours qui ont suivi les premiers affrontements, le Gouvernement de transition a pris certaines mesures pour désamorcer les tensions. Il a notamment nommé un nouveau responsable de la région militaire du Nord-Kivu et, le 17 décembre, chargé une délégation de 51 membres, représentant les différentes parties, de contribuer aux efforts de médiation. La délégation est restée cinq jours à Goma, où elle a rencontré tous les intéressés. Le 21 décembre, le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) s'est également rendu à Goma avec le Représentant spécial du Secrétaire général.

21. Le Gouvernement rwandais a, de son côté, fait des efforts pour améliorer les relations bilatérales avec la République démocratique du Congo. Le 19 décembre, le Ministre des affaires étrangères, M. Murigande, a informé la communauté diplomatique de Kigali que son gouvernement retirait sa « menace » d'envoyer des

troupes en République démocratique du Congo, notant qu'il comptait sur la communauté internationale pour régler le problème des ex-FAR/Interahamwe encore présents sur le territoire congolais, qui selon lui menaçaient la sécurité de son pays.

22. Le 21 décembre, la MONUC a renforcé sa présence militaire dans la zone de Lubero afin de favoriser le respect du cessez-le-feu, et a établi une zone de sécurité de 10 kilomètres de large dans la zone de Kanyabayonga/Lubero pour protéger la population civile et pour que l'aide humanitaire puisse être distribuée.

Activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion

23. Jusqu'ici, plus de 11 300 combattants étrangers ont été rapatriés au Burundi, au Rwanda et en Ouganda avec les personnes à leur charge; la MONUC continue à rencontrer les représentants des groupes armés étrangers pour tenter de les persuader de déposer les armes et de regagner leur pays d'origine, mais le nombre de rapatriements a considérablement diminué depuis avril 2004, en raison de l'aggravation des tensions dans les Kivus. Le Gouvernement de transition a réaffirmé qu'il était prêt à s'attaquer au problème et, le 8 décembre, le Conseil supérieur de la défense s'est déclaré décidé à recourir à la force si la persuasion restait sans effet. Parallèlement, trois brigades des FARDC, comprenant des soldats transférés d'autres parties du pays, ont été déployées dans le Sud-Kivu pour y mener des opérations de désarmement et de rapatriement des membres des FDLR. La MONUC et les FARDC sont convenues de mettre en place des centres communs et de planifier ensemble l'appui aux opérations.

24. La première de ces opérations, effectuée dans les environs de Walungu, près de Bukavu, à partir du 8 novembre, s'est bien déroulée les premiers jours et a fait peser une pression considérable sur les FDLR. Toutefois, en raison de problèmes de commandement et de difficultés logistiques, certains membres des FARDC auraient essayé de conclure une entente secrète avec les FDLR. Il semble bien que les FARDC ne seront pas capables de mener des opérations de ce type tant qu'elles ne disposeront pas du soutien logistique nécessaire, ainsi que des autres formes d'appui dont elles ont besoin, notamment les moyens de payer les soldats. La MONUC cherche une solution à ces problèmes avec le Gouvernement et les donateurs.

25. Bien qu'il n'ait pas été établi de calendrier précis, les FARDC comptent prendre, avec l'appui de la MONUC, des initiatives plus musclées pour régler le problème des FDLR. Le Gouvernement de transition a annoncé son intention de former jusqu'à quatre brigades qui seront déployées dans les Kivus au cours des prochains mois en vue de désorganiser le commandement, les communications et la logistique des FDLR et de créer ainsi des conditions dans lesquelles les combattants de base et les personnes à leur charge puissent adhérer de leur plein gré au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion.

Réforme du secteur de la défense

26. Plusieurs donateurs bilatéraux (l'Afrique du Sud, l'Angola, la Belgique et la France) apportent une assistance technique pour la réforme et l'intégration des

forces armées de la République démocratique du Congo. L'accord sur les modalités de mise en œuvre d'un projet belgo-sud-africain de formation des FARDC, conclu à Kinshasa, le 13 décembre, entre la République démocratique du Congo, l'Afrique du Sud et la Belgique, est un grand pas en avant dans la coordination de ces efforts. Toutefois, si ces pays sont prêts à offrir une assistance technique pour la planification et la formation, aucun partenaire bilatéral n'a jusqu'ici offert l'aide financière qui fait si cruellement défaut.

27. Peu de progrès concrets ont été accomplis sur le plan de l'intégration et de la réforme de l'armée depuis la présentation de mon rapport du 16 août 2004 (S/2004/650). Il existe encore plusieurs hiérarchies parallèles et les unités militaires, qui n'ont pas les ressources dont elles ont besoin, ne peuvent mener des opérations à long terme. En l'absence de progrès concrets dans ce domaine, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, s'il a été officiellement lancé à la fin juin 2004, ne peut être mis en œuvre.

28. Dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, 25 centres d'orientation et 16 centres de brassage doivent être créés en différents endroits du pays en vue de l'intégration de l'armée. Un plan d'urgence a été élaboré; il prévoit que 6 centres de brassage et 12 centres d'orientation seront ouverts pour permettre l'intégration de 6 brigades d'ici à la mi-juin 2005, c'est-à-dire avant les élections. Pour la mise en œuvre de ces plans et le fonctionnement des 6 centres de brassage, plusieurs projets de budget, d'un montant total de 29 millions de dollars, ont été présentés au Gouvernement et aux donateurs. Aucun donateur ne s'est dit prêt à offrir le montant total, mais les Pays-Bas ont indiqué que 5 millions de dollars alloués au Programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale pourraient être utilisés pour lancer le processus. En outre, l'Afrique du Sud envisage la possibilité de former des contingents du génie pour la remise en état des centres de brassage.

IV. Exécution du mandat de la MONUC

29. Dans sa résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, le Conseil de sécurité a approuvé les orientations politiques proposées dans mon rapport du 16 août 2004 (S/2004/650), qui recommandait que le mandat de la MONUC soit axé sur les principales questions à régler pour que des élections libres et régulières puissent se tenir en 2005. Toutefois, le Conseil a autorisé une augmentation de l'effectif militaire représentant moins de la moitié de ce que j'avais proposé, ce qui a créé de sérieuses difficultés pour l'exécution du mandat de la Mission. Au paragraphe 8 de sa résolution 1565 (2004), le Conseil m'a prié de lui faire rapport sur les réformes nécessaires à l'amélioration des structures de commandement et de contrôle et au traitement de l'information militaire au sein de la MONUC, ainsi qu'à la rationalisation de sa composante civile et de sa composante de police. Une mission conjointe de la MONUC et du Département des opérations de maintien de la paix, dirigée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et mon Représentant spécial, a analysé la façon dont la MONUC s'acquittait de son mandat et fait des recommandations qui sont examinées plus loin.

Grandes orientations politico-militaires

30. L'objectif principal de la MONUC en République démocratique du Congo est que des élections crédibles se tiennent et qu'une paix stable et durable puisse s'instaurer. À cette fin, la MONUC poursuivra ses efforts pour que l'accord de paix soit appliqué de façon intégrale et équitable et continuera à chercher les moyens d'encourager les ex-belligérants à accepter, pour la période d'après la transition, un ordre politique favorable à la sécurité, à des réformes démocratiques et à la bonne gouvernance. Elle s'efforcera d'atteindre trois objectifs en avançant sur deux fronts : a) elle s'attachera à poser les bases nécessaires pour que la stabilité règne après la transition en aidant le Gouvernement à rédiger des textes de loi essentiels et à organiser des élections crédibles et; b) en étroite coopération avec le CIAT, elle cherchera des moyens d'action concrets en réunissant et en analysant des informations susceptibles de déboucher sur des mesures sanctionnées par la communauté internationale ayant pour objet de neutraliser les auteurs de troubles. Pour que cette double démarche donne de bons résultats, il faudra que la MONUC et la communauté internationale œuvrent de concert à la réalisation de leurs objectifs communs.

31. Le rôle que la composante militaire jouera pour aider la MONUC à appliquer son plan politique s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : a) contribuer à la pacification du pays et à une amélioration générale des conditions de sécurité (désarmement, démobilisation et réinsertion, intégration de l'armée et désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion); b) faciliter le règlement des conflits dans les zones politiquement instables (gestion des crises); c) améliorer la sécurité aux frontières grâce à des mécanismes de renforcement de la confiance au niveau régional, tels que le Mécanisme de vérification conjoint, et surveiller le respect de l'embargo sur les armes, notamment au moyen de patrouilles; et d) réunir et analyser des renseignements militaires et autres sur les auteurs de troubles. La MONUC pourra aussi, pour appuyer la stratégie politico-militaire : a) réunir et analyser des informations, de façon efficace, rationnelle et intégrée, par l'intermédiaire de sa cellule d'analyse conjointe; et b) utiliser les moyens d'information dont elle dispose pour diffuser des renseignements objectifs et faire connaître ses principaux objectifs et réalisations.

32. La MONUC continuera aussi à prôner une réforme institutionnelle à long terme des secteurs de la sécurité et de la justice, indispensable pour que la vie du pays repose sur la primauté du droit. Avant les élections, la MONUC se concentrera sur l'intégration de l'armée et le désarmement, la fourniture de services consultatifs à la police et la mise au point de programmes de formation qui pourraient être mis en œuvre une fois le Gouvernement de transition prêt à s'engager sur cette voie. En outre, elle continuera d'aider à mobiliser et à coordonner l'appui international dont la République démocratique du Congo a besoin, à long terme, pour se doter d'institutions garantes de l'état de droit.

Plan des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion

33. La présence de groupes armés rwandais dans l'est de la République démocratique du Congo, outre qu'elle est une menace pour la sécurité de la population rwandaise des zones frontalières et de la population civile congolaise

locale, ne cesse de causer des tensions entre les deux pays. Elle envenime aussi les relations déjà tendues entre les divers groupes ethniques et éléments armés dans les Kivus. La MONUC a modifié son plan de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion et son plan d'opérations militaires en fonction de cette évaluation de la situation et des mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour tenter de régler le problème des groupes armés (voir plus haut les paragraphes 16 à 25). Si les FARDC en viennent finalement à désarmer les combattants des FDLR par la force, la MONUC rapatriera ceux qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine. Le cas de ceux qui ne voudraient toujours pas rentrer chez eux serait examiné sur une base bilatérale par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que, le cas échéant, par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

34. Malgré l'attitude plus ferme adoptée par le Gouvernement de transition en ce qui concerne le désarmement des ex-FAR/Interahamwe, et sa décision de recourir à la force s'il le faut, certains Congolais et certains États Membres continuent de demander à la MONUC de désarmer les groupes armés étrangers par la force. Les gouvernements intéressés doivent décider ensemble des mesures à prendre à l'égard de ces éléments irréguliers, lesquelles pourraient comprendre leur désarmement par la force, leur extradition et leur remise au Tribunal pénal international pour le Rwanda, suivant les procédures en place. Grâce à sa présence renforcée dans les Kivus, la MONUC pourra aider les FARDC à désarmer les FDLR et, s'il le faut, fera usage de la force pour protéger les civils.

Commissions mixtes

35. Dans sa résolution 1565 (2004), le Conseil de sécurité a chargé la MONUC de créer trois commissions mixtes pour apporter une aide au Gouvernement de transition sur le plan de la réforme du secteur de la sécurité, de l'adoption de lois essentielles et des élections. En ce qui concerne les élections, la structure existante, le Comité technique électoral, devrait rester le principal organe de la commission mixte envisagée. Créé en octobre 2003, il comprend des représentants de la MONUC et de la Commission électorale indépendante, ainsi que des experts mis à disposition par la communauté internationale. Au cours de la période considérée, le Comité technique a aidé la Commission à rédiger le projet de loi sur l'inscription des électeurs, à établir le cadre opérationnel pour la tenue des élections, et à rédiger le projet de loi sur la nationalité. Il continue aussi à aider la Commission à régler certaines questions de gestion, de logistique et de financement. Il est soutenu dans ses travaux par un comité directeur qui s'occupe principalement de gérer, en collaboration avec le PNUD, le budget des élections.

36. L'Assemblée nationale et le Sénat se sont mis d'accord sur la création d'une Commission mixte chargée des lois essentielles, qui sera présidée par la MONUC. Le 7 novembre, la MONUC a réuni les donateurs potentiels pour examiner avec eux le mandat de la Commission. Celle-ci donnera des avis sur l'élaboration et l'application des lois essentielles, notamment la constitution et les lois sur la nationalité, l'inscription des électeurs, les référendums, la décentralisation et les élections. Il est généralement admis que la participation, l'assistance et l'appui politique des États Membres principalement intéressés lui seraient utiles.

37. La Commission conjointe chargée de la réforme du secteur de la sécurité, composée de représentants, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne ainsi que de la MONUC, coordonnera l'assistance apportée à l'appui de l'intégration et de la réforme de la police, des forces armées et des organes de sécurité de la République démocratique du Congo, et y suppléera. Plus précisément, elle élaborera un plan d'intégration et de réforme des forces armées, donnera des avis techniques et coordonnera l'aide fournie par les donateurs pour la réforme du secteur de la sécurité. La MONUC a invité les États Membres à soutenir les travaux de la Commission en lui fournissant une assistance technique et en mettant des experts à sa disposition. Ensemble, ces mesures devraient stimuler la réforme du secteur de la sécurité, qui en a bien besoin.

Concept d'opérations militaires révisé

38. Dans sa résolution 1565 (2004), le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation des effectifs de la MONUC de 5 900 personnes, y compris jusqu'à 341 membres de la police civile, ce qui représente environ 7 200 personnes de moins que ce que j'ai recommandé dans mon troisième rapport spécial sur la MONUC (S/2004/650). Le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC ont ajusté le concept d'opérations militaires de la Mission compte tenu des tâches définies par le Conseil de sécurité aux paragraphes 4 et 5 de sa résolution 1565 (2004).

39. L'Ituri et les provinces du Kivu continuent d'être les régions les moins sûres de la République démocratique du Congo tandis que la situation dans d'autres zones telles que le Katanga, les Kasaïs et Kinshasa demeure imprévisible et potentiellement explosive. Par conséquent, le déploiement militaire de la MONUC se fera surtout à l'est, mais la Mission sera prête à faire face à des menaces dans d'autres régions, dans la mesure des ressources dont elle dispose. Outre la brigade de l'Ituri, l'une des deux nouvelles brigades (Pakistan) sera déployée au Sud-Kivu et aura son quartier général à Bukavu et l'autre (Inde) sera déployée au Nord-Kivu et aura son quartier général à Goma. Ces trois brigades constitueront la Division orientale qui relèvera d'un quartier général de division situé à Kisangani. La Division comprendra également un bataillon de réserve (sud-africain) fort de 850 hommes, composé de quatre compagnies, dont deux seront capables d'intervenir à bref délai et deux seront déployées pour des opérations dans les zones orientales de la République démocratique du Congo où il n'existe pas de présence militaire permanente et se tiendront prêtes à agir sans attendre.

40. La création du quartier général de division a été rendue nécessaire par l'expansion de la chaîne de commandement. Le commandant de la Force aura donc désormais le grade de général de corps d'armée et le commandant de la Division aura celui de général de division. Le commandant de la Force continuera d'assurer le commandement stratégique général de tous les éléments militaires de la MONUC, tandis que le commandant de la Division se verra confier le contrôle opérationnel et tactique des forces se trouvant dans sa zone d'opérations. Les observateurs militaires de la MONUC relèveront du quartier général de brigade responsable des zones d'opérations où ils sont affectés.

41. À Kinshasa, quelque 900 soldats continuent de jouer le rôle de « force neutre », contribuant ainsi au système de sécurité multicouche visant à protéger le Gouvernement de transition et ceux qui le dirigent. Un bataillon supplémentaire (uruguayen) déployé à Kinshasa, servira de réserve à la Force. Certains éléments de cette réserve demeureront prêts à intervenir à tout moment tout en s'acquittant de tâches sécuritaires concernant Kinshasa. La « force neutre », la réserve et une unité de gendarmerie relèveront du quartier général de la Force à Kinshasa.

42. Les responsabilités de la « force neutre » seront assumées progressivement par l'Unité de police intégrée congolaise lorsque cette dernière aura achevé la formation dispensée par l'Union européenne au printemps 2005. Par la suite, lorsque les élections approcheront, les soldats de la « force neutre » renforceront leurs positions dans les installations de la Mission, maintiendront des axes ouverts vers l'aérogare de la MONUC et s'acquitteront d'autres tâches ayant trait à la sécurité à Kinshasa.

43. Afin de mettre en œuvre le nouveau concept d'opérations militaires, les effectifs de chacun des trois bataillons affectés en Ituri seront ramenés à 850 hommes, comme les autres bataillons d'infanterie de la MONUC. Les effectifs du bataillon sud-africain et du bataillon uruguayen, qui serviront respectivement de réserves à la Division et à la Force, tomberont également à 850 hommes. En outre, les effectifs actuels de l'état-major de la Force seront réduits d'environ un tiers, la majorité des responsabilités opérationnelles incombant au quartier général de division. Les effectifs de la Force seront encore réduits lorsque les officiers d'état-major des Services d'appui intégré seront remplacés par des civils.

Analyse conjointe de la Mission

44. Bien que la MONUC ait accès à une quantité non négligeable d'informations détaillées, elle ne dispose pas du mécanisme permettant de recueillir et d'analyser ces informations conformément à un plan stratégique appuyant les objectifs généraux de la Mission et répondant aux besoins du personnel de commandement. À cet égard, le Centre opérationnel de la MONUC, qui fonctionne en permanence et est actuellement dirigé par des militaires, sera renforcé par du personnel civil afin d'assurer la continuité et une bonne compréhension des aspects politiques de la Mission. En cas de besoin, le Centre opérationnel se transforme en élément clef d'un centre de crise doté d'un personnel politique, humanitaire et administratif civil plus étoffé. La MONUC a également créé une cellule d'analyse conjointe de la Mission afin d'être mieux à même de recueillir et d'analyser les informations disponibles et d'harmoniser les politiques. Son équipe de base se compose de personnel des affaires politiques et de personnel militaire travaillant sur les conseils d'un groupe de superviseurs de rang supérieur.

Coopération de la MONUC avec l'Opération des Nations Unies au Burundi

45. La MONUC et l'Opération des Nations Unies au Burundi ont établi des voies de communication officielles afin de mettre en commun les informations disponibles et de collaborer sur les questions intéressant les deux entités. Les deux missions mènent des opérations parallèles, telles que celles qui ont concerné les mouvements de réfugiés congolais du Burundi vers la République démocratique du Congo en

septembre et octobre, et se fournissent, dans la mesure de leurs moyens, un soutien logistique mutuel. Les informations sont régulièrement mises en commun par le biais de leurs centres opérationnels respectifs et du personnel de haut niveau commun et des réunions de coordination ont lieu périodiquement au niveau local. En outre, les missions ont établi des liens entre les départements pour ce qui est des questions politiques, des droits de l'homme, de la protection des enfants et des affaires humanitaires et les cellules d'analyse conjointe des deux missions procéderont bientôt à des analyses conjointes.

Activités et déploiement de la police civile

46. En août, un séminaire concernant la police nationale a eu lieu à Kinshasa avec la participation du Gouvernement de transition de la MONUC et des donateurs intéressés afin d'aider les autorités à mettre au point un plan global de réforme et de formation de la police nationale. Bien qu'un comité ait été créé pour qu'il soit donné suite aux recommandations faites lors du séminaire, le Gouvernement de transition n'a désigné ses représentants auprès de ce comité que le 16 décembre 2004.

47. Dans l'intervalle, l'assistance bilatérale à la formation de la police s'est poursuivie. Le Gouvernement français a continué son programme de formation des policiers chargés des interventions rapides. L'Union européenne a commencé à former et équiper l'Unité de police intégrée. L'Afrique du Sud fournit également une assistance à la formation de la police en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de la police congolaise au niveau intermédiaire de la chaîne de commandement.

Concept d'opérations de la police civile

48. En l'absence de mesures de suivi concernant l'élaboration d'un plan de réforme générale de la police, le Gouvernement de transition n'a pas été en mesure de tirer parti de l'assistance proposée dans mon dernier rapport qui prévoyait que la MONUC forme jusqu'à 6 000 policiers nationaux au cours de la période précédant les élections. À cet égard, la mission d'examen conjointe du Département des opérations de maintien de la paix et de la MONUC a déterminé qu'à ce stade, le soutien le plus efficace que la MONUC pouvait apporter à la réforme de la police serait de fournir des conseils et de mener des activités de sensibilisation aux niveaux national et provincial tout en restant prête à offrir une assistance à la formation en vue de la réforme générale de la police lorsque le Gouvernement serait prêt.

49. Compte tenu de ce qui précède, l'aide consultative de la MONUC portera principalement sur : sensibilisation des responsables de haut niveau à l'importance de la mise en place d'une police démocratique par le biais de séminaires, d'ateliers et autres initiatives de mobilisation; l'apport d'un soutien à la mise au point et en œuvre d'initiatives de formation; la colocalisation de conseillers au niveau des sièges de la police nationale et provinciale; la fourniture de conseils de planification sur le rôle de la police pendant les élections et l'appui à la mise en œuvre des plans en la matière; et la coordination de l'aide apportée par la communauté internationale pour ce qui est du renforcement des capacités, notamment la formation et le soutien logistique. Parallèlement, la MONUC continuera de mener des discussions avec le Gouvernement et les donateurs afin de fournir une aide à la planification et à la formation en vue d'une réforme générale de la police une fois que le Gouvernement

de transition sera prêt à aller de l'avant à cet égard. On estime pour le moment que les 182 policiers civils de la MONUC actuellement déployés sont à même de mener les activités susmentionnées.

Concept logistique révisé

50. La fourniture d'un soutien logistique à des unités opérant dans une zone couvrant plus de 2 millions de kilomètres carrés et dans des conditions climatiques et physiques très dures a été un défi considérable pour la MONUC, mais un défi qui a été remarquablement bien relevé. Avec l'arrivée de 5 900 personnels supplémentaires et la création d'un quartier général de brigade de division à Kisangani, la MONUC restructure son organisation administrative afin d'accroître l'efficacité de son soutien logistique. Cette réorganisation se fondera sur la décentralisation des responsabilités financières, la planification des opérations et une affectation des ressources et un appui qui permettront une plus grande souplesse et une capacité d'ajustement en temps réel aux activités opérationnelles et tactiques des divers éléments de la Mission, en particulier les opérations militaires.

51. Au niveau administratif, la MONUC colocalisera un directeur de l'administration adjoint au quartier général de division à Kisangani qui a besoin que des pouvoirs lui soient délégués pour la planification des opérations, le soutien à apporter et l'affectation des ressources financières et matérielles. La Mission déléguera également davantage de pouvoirs d'ordre financier et opérationnel à ses bureaux administratifs régionaux à Bunia, Bukavu, Goma et Kinshasa.

V. Droits de l'homme et protection de l'enfance

Droits de l'homme

52. Au cours de la période considérée, la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée en République démocratique du Congo. Les tentatives faites pour s'attaquer au problème de l'impunité – par exemple en obtenant la réouverture devant un tribunal militaire du procès Ankoro, qui porte sur des crimes contre l'humanité commis en novembre 2002 – n'ont pas été accompagnées de réels efforts du Gouvernement de transition pour faire cesser, empêcher ou même condamner les violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises. Le Ministère des droits de l'homme n'a jusqu'ici pas réussi à ce que justice soit faite pour les victimes des événements survenus dans les villages de Songo Mboyo et Bongandanga (Province d'Équateur) le 21 décembre 2003, quelque 100 femmes et enfants qui auraient été violés par un bataillon des FARDC.

53. L'Observatoire national des droits de l'homme et la Commission Vérité et réconciliation, dont l'Accord global et inclusif prévoit la création, ne sont pas encore tout à fait en place. La nomination des 13 membres supplémentaires de la Commission a été entachée d'irrégularités qui ont mis en péril l'indépendance de l'institution. En outre, peu d'efforts ont été faits pour renforcer le système de justice et améliorer les conditions sanitaires dans les prisons et autres centres de détention, où la majorité des détenus ne sont ni nourris ni soignés.

54. Pratiquement toutes les milices actives dans l'Ituri continuent de tuer des civils et de faire subir à la population toutes sortes de violences, surtout de nature sexuelle. Mahagi et Kpandroma semblent particulièrement visés. Sur le lac Albert, les FRPI et, dans une moindre mesure, l'UPC se livrent à la piraterie; de nombreux pêcheurs locaux ont été enlevés et réduits en esclavage, voire tués. Dans cette zone, les femmes sont tout autant touchées par l'esclavage. Dans ces circonstances, la MONUC continue à soutenir l'action de l'appareil judiciaire de l'Ituri, dont les magistrats persistent à enquêter, à lancer des poursuites et à juger les auteurs de crimes graves malgré les menaces dont ils font régulièrement l'objet. La MONUC s'est dite préoccupée que le Gouvernement de transition ne fasse rien pour que Thomas Lubanga doive rendre des comptes pour les violations des droits de l'homme commises par l'UPC, désormais reconnue comme parti politique, bien qu'elle continue à enlever des civils innocents, et qu'elle ait, en septembre, enlevé un officier de la MONUC.

55. Des violations des droits de l'homme continuent aussi d'être commises par les FARDC et diverses milices dans les Kivus, au Maniema, au Katanga et dans la Province orientale. La violence sexuelle est omniprésente et les réfugiés banyamulenge et autres qui rentrent chez eux sont arbitrairement arrêtés et détenus. Des exactions commises contre la population locale par le Groupe spécial de sécurité présidentielle ont été signalées à Kindu, à Kisangani, à Lubumbashi et à Kinshasa.

56. La MONUC a créé une base de données sur les violations des droits de l'homme qui doit servir d'instrument de surveillance. Elle a aussi organisé des séminaires, des ateliers et des activités de formation pour sensibiliser la population et les autorités congolaises aux questions relatives aux droits de l'homme; les activités de formation ont porté sur le viol et la violence sexuelle (Goma et Lubumbashi), l'administration de la justice (Kalemie), et la participation des femmes aux élections (Goma et Kisangani).

Protection de l'enfance

57. Au niveau national, la MONUC continue à faciliter la participation de fonctionnaires nationaux ou provinciaux à des ateliers sur la protection de l'enfance et à se rendre dans des lieux de détention. Avec ses partenaires, elle essaie aussi d'aider le Parlement et les ministères compétents à mettre en place un cadre juridique pour la protection de l'enfance, notamment en adoptant des dispositions constitutionnelles et législatives qui protégeraient les droits de l'enfant et favoriseraient la mise en place de programmes spéciaux pour les enfants vulnérables.

58. Certains chefs militaires continuent à empêcher les enfants soldats de quitter leurs groupes armés, et dans certaines zones les enfants libérés sont à nouveau enrôlés, malgré la poursuite des campagnes de persuasion et la création de structures de réinsertion des enfants démobilisés. Plus de 3 000 enfants ont tout de même été désarmés et démobilisés depuis octobre 2003.

VI. Situation humanitaire

59. La situation humanitaire est restée précaire pendant la période considérée, surtout dans les Kivus, où les répercussions du massacre du 13 août – 152 réfugiés banyamulenge tués au centre de transit de Gatumba, au Burundi – continuent de se faire sentir. À la mi-septembre, quelque 366 réfugiés sont restés pris dans un « no man's land » entre les frontières du Burundi et de la République démocratique du Congo pendant trois jours, après la fermeture du point d'entrée en République démocratique du Congo par les autorités du Sud-Kivu. Grâce à l'intervention d'une délégation officielle de haut niveau, dirigée par le Vice-Ministre de l'intérieur, ils ont, le 26 septembre, été autorisés à entrer en République démocratique du Congo et transférés dans un camp de transit à Uvira. Toutefois, pendant le transfert, le groupe s'est heurté à des civils locaux qui manifestaient violemment. La MONUC et les FARDC ont protégé les rapatriés et ont aidé le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et d'autres organismes à leur apporter une assistance humanitaire, au centre de transit. Le 5 octobre, tous les réfugiés avaient été réinstallés.

60. Un autre incident semblable s'est produit entre le 7 et le 11 octobre : quelque 1 600 Banyamulenge réfugiés au Burundi se sont vu refuser l'entrée en République démocratique du Congo. Avec l'assistance de la même délégation de haut niveau, ils ont été rapatriés le 11 octobre. Ayant tiré les enseignements de l'expérience, le Gouvernement de transition a, avec l'appui des organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, lancé un processus de planification coordonnée pour le retour et la réinstallation des réfugiés et des déplacés. Ailleurs dans le pays, le HCR a commencé à rapatrier 3 000 Congolais réfugiés en République centrafricaine et compte en rapatrier 58 000 autres actuellement au Congo.

61. Les tensions dans l'est de la République démocratique du Congo ont également entraîné des mouvements de population dans le pays. À la mi-septembre, quelque 10 000 personnes ont fui la zone de Nyabibwe, dans le Sud-Kivu, et au début octobre, plus de 4 500 personnes ont été déplacées dans la zone de Manguredjipa, dans le Nord-Kivu. Après les affrontements qui ont opposé les FARDC et des éléments appartenant à l'ex-RCD-Goma à Kanyabayonga et ailleurs à la mi-décembre, de grands nombres de déplacés ont à nouveau été signalés.

62. Le 11 novembre, l'appel global pour 2005 en faveur de la République démocratique du Congo a été lancé. Il visait à réunir quelque 185 millions de dollars pour des projets devant permettre d'apporter des secours d'urgence, de mettre la population à l'abri du danger et de faciliter la transition de la phase des secours à celle du développement.

VII. Information

63. Pendant la période considérée, la MONUC a renforcé ses activités sur le terrain. Elle a distribué plus de 100 000 affiches et 20 000 magazines prônant la réconciliation nationale, fait don de 65 000 cahiers aux écoliers du pays et mené des campagnes d'information expliquant son rôle et son mandat. Elle a également élaboré un plan d'action pour une campagne d'éducation civique qui sera menée pendant la période électorale à l'aide de messages radiodiffusés et de bulletins d'information mensuels rédigés dans les langues du pays.

64. Depuis le 17 septembre, Radio Okapi a augmenté sa capacité de diffusion avec un service de diffusion en direct sur Internet et de nouveaux programmes et magazines sur des questions politiques, sociales et économiques et des thèmes intéressant les femmes et les jeunes. Début novembre, la MONUC a installé une radio mobile dans le Nord-Kivu pour faciliter les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion. Elle a aussi produit un documentaire sur la crise de mai-juin à Bukavu, coproduit, avec un partenaire international, un film sur la violence sexuelle dans la République démocratique du Congo, et produit une vidéo pour informer son personnel du code de conduite auquel ils doivent se conformer et de sa politique de tolérance zéro vis-à-vis des atteintes aux mœurs.

VIII. Conduite du personnel de la MONUC

65. La MONUC et le Secrétariat de l'ONU continuent de chercher à faire toute la lumière sur les allégations d'exploitation sexuelle et d'atteintes aux mœurs. Entre juin et septembre 2004, une enquête du Bureau des services de contrôle interne sur des pratiques répréhensibles à Bunia a révélé que dans 8 cas sur 72, les allégations pouvaient être corroborées. La plupart des allégations portaient sur le recours aux services de prostituées, qui est contraire au Code de conduite. Toutes ces affaires font l'objet d'un suivi pour que les mesures disciplinaires qui s'imposent puissent être prises.

66. En novembre, une équipe a été envoyée à la MONUC pour tirer au clair des allégations précises formulées à l'égard de plusieurs civils en poste ailleurs dans la zone de mission, qui avaient été suspendus en attendant une enquête plus poussée. L'équipe achève son rapport. Entre-temps, les premiers membres d'une équipe plus étoffée, dirigée par la Sous-Secrétaire générale à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences, M^{me} Angela Kane, sont arrivés dans le pays. L'équipe, qui comprend des enquêteurs de la police civile hautement spécialisés, enquêtera sur des allégations qui ont été formulées à l'égard de membres du personnel militaire et civil de la Mission et n'ont pas encore été tirées au clair. Parallèlement, la MONUC et d'autres entités des Nations Unies mettent au point une procédure pour que les victimes d'éventuelles atteintes aux mœurs reçoivent immédiatement une assistance médicale et psychologique, et la Mission poursuit une sérieuse campagne de sensibilisation de son personnel.

67. Un certain nombre de fonctionnaires ont été suspendus en attendant l'achèvement des enquêtes. En octobre, un civil recruté sur le plan international a été relevé de ses fonctions à la Mission et fait l'objet, dans son pays, de poursuites judiciaires pour viol, agression sexuelle, corruption de mineures et possession d'images pornographiques de mineures.

68. À la suite de ces événements déplorables, une équipe de travail interdépartementale a été créée au Siège de l'ONU pour coordonner la suite donnée aux allégations d'exploitation sexuelle et d'atteintes aux mœurs formulées à l'égard de membres du personnel de maintien de la paix et étudier les questions de prévention et de sensibilisation, ainsi que les grands principes à retenir à long terme. J'ai clairement dit que mon attitude vis-à-vis de l'exploitation sexuelle et des atteintes aux mœurs était la tolérance zéro, sans aucune exception, et je suis déterminé à faire appliquer ce principe de la façon la plus transparente qui soit.

C'est dans cette optique qu'en juillet, j'ai demandé au Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie, le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein, d'être mon conseiller pour ce qui touche aux actes d'exploitation sexuelle et atteintes aux mœurs commis par des membres du personnel, quelle que soit leur catégorie, dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Le Prince Zeid s'est rendu en République démocratique du Congo en octobre pour se faire sa propre idée de la nature du problème, et il continuera de m'aider à élaborer une stratégie globale de prévention et d'intervention, non seulement pour la MONUC mais pour toutes les opérations de maintien de la paix, partout dans le monde.

IX. Questions financières

69. Dans sa résolution 58/259 B du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert pour la MONUC, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit de 709 123 200 dollars. Les ressources approuvées par l'Assemblée pour la Mission correspondent au schéma opérationnel et à l'effectif (militaires et membres de la police civile) approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1493 (2003) du 28 juillet 2003. L'Assemblée sera invitée, à la première partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session, début 2005, à dégager les ressources supplémentaires nécessaires pour donner effet à la résolution 1565 (2004), dans laquelle le Conseil a décidé d'augmenter de 5 900 hommes l'effectif autorisé pour la MONUC. Au 30 novembre 2004, les contributions dues non versées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 374,2 millions de dollars. L'encours des contributions non payées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 2 382 400 000 dollars.

70. Depuis la création, en octobre 1999, du fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en République démocratique du Congo, des contributions volontaires d'un montant total de 1,4 million de dollars ont été versées; à ce jour, le montant des dépenses est de 900 000 dollars. Pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri, créé en juillet 2003, les contributions volontaires se montent à 350 000 dollars et les dépenses à 320 000 dollars.

X. Observations

71. Le processus de transition avance lentement mais sûrement vers les élections, mais de sérieuses difficultés subsistent. À l'insécurité dans l'est du pays et aux problèmes que pose inévitablement la gouvernance quand une coalition d'anciens belligérants est au pouvoir s'ajoutent les effets dévastateurs de la guerre sur le tissu social et l'infrastructure physique du pays. À présent, les parties doivent avant tout s'attacher à parvenir à un réel partage du pouvoir et à surmonter la méfiance qui continue de faire obstacle à l'édification d'un pays vraiment unifié. Les parties congolaises doivent aussi prendre les mesures nécessaires pour convaincre la population que les élections se dérouleront dans la transparence et sans violence politique. À cet égard, je demande à toutes les parties de faire en sorte que le débat concernant la constitution et les lois électorales débouche sur un système de gouvernance qui ne fasse pas d'exclus et garantisse la participation du plus grand nombre.

72. La situation des droits de l'homme demeure extrêmement préoccupante. Dans l'Ituri, le fait que le Gouvernement de transition ne prenne aucune mesure à l'égard de Thomas Lubanga, dont le mouvement, l'UPC, a enlevé un soldat de la MONUC et continue de lancer régulièrement des menaces de mort contre le personnel de la Mission et le personnel associé est inacceptable, de même que les violations des droits de l'homme dont les FARDC se seraient rendues coupables. J'exhorte donc le Gouvernement de transition à faire savoir clairement et publiquement à tous les intéressés qu'ils auront à rendre des comptes.

73. Certains signes indiquent que l'État est en voie d'asseoir son autorité mais, dans de nombreuses régions, la gouvernance est encore loin d'être transparente et légitime. Les progrès sont entravés par le manque d'infrastructure, le versement irrégulier des traitements des fonctionnaires et l'exploitation illégale des ressources naturelles. J'engage vivement le Gouvernement de transition à veiller à ce que les ressources économiques et naturelles de la République démocratique du Congo soient utilisées au bénéfice de l'ensemble du peuple congolais.

74. La réforme du secteur de la sécurité continue de poser d'énormes problèmes, non seulement parce que la confiance et la cohésion sont difficiles à restaurer entre les parties, mais aussi parce que la communauté internationale doit trouver des moyens efficaces de faciliter cette réforme dans une société qui vient de sortir d'un conflit. À ce propos, je me félicite des efforts déployés par la Communauté européenne et certains donateurs bilatéraux pour trouver le moyen d'apporter l'appui financier et matériel nécessaire à l'intégration et à la réforme de l'armée. Je trouve aussi encourageant que la communauté internationale ait progressé sur la voie d'une meilleure coordination de son appui à l'ensemble du processus de transition. Enfin, grâce au travail efficace du CIAT, les commissions mixtes chargées des lois essentielles, des élections et de la réforme du secteur de la sécurité sont désormais en place. Elles aideront à orienter l'assistance technique et financière de la communauté internationale vers les volets du processus de transition indispensables à la tenue des élections et à l'édification d'une société stable.

75. Malheureusement, les voisins de la République démocratique du Congo n'apportent pas encore tout l'appui voulu pour que le Gouvernement puisse prendre les dispositions nécessaires à l'instauration de la paix dans l'est du pays. La conclusion d'un accord tripartite, grâce aux bons offices des États-Unis et la signature de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, le 20 novembre, par 11 chefs d'État de la région, vont dans la bonne direction. Toutefois, les déclarations que le Rwanda a faites récemment quant à son intention de déployer unilatéralement des troupes en République démocratique du Rwanda pour désarmer les éléments des ex-Far/Interahamwe qui s'y trouvent ont contribué à l'insécurité dans l'est du pays. Je comprends tout à fait que le Rwanda nourrisse des inquiétudes vis-à-vis des génocidaires qui pourraient encore se trouver de l'autre côté de la frontière et me félicite qu'il se soit récemment déclaré prêt à coopérer avec le Gouvernement de transition et la MONUC, qui renforcent leurs capacités pour pouvoir régler la question une fois pour toutes. À cet égard, je demande instamment aux Gouvernements du Rwanda et de la République démocratique du Congo de coopérer pleinement avec le Mécanisme de vérification conjoint. Il est dans l'intérêt du Rwanda que le Gouvernement transitoire de la République démocratique du Congo parvienne à étendre son autorité, de façon bien coordonnée et pacifique, sur tout le territoire du pays. J'exhorte ces deux Gouvernements à coopérer pleinement entre

eux, dans un esprit de réconciliation, pour que la paix revienne dans l'est de la République démocratique du Congo. Je demande aussi à l'Ouganda de jouer un rôle positif en aidant le Gouvernement de transition à asseoir son autorité partout dans l'Ituri.

76. Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir partiellement accédé à ma demande en augmentant de 5 900 personnes l'effectif autorisé de la MONUC. Ce personnel supplémentaire, qui est déjà en train d'être déployé, jouera un rôle essentiel dans la stabilisation des Kivus et le désarmement des combattants armés étrangers. Grâce aux réformes structurelles que la Mission met en œuvre, il sera utilisé de la façon la plus rationnelle possible. Toutefois, je continue à craindre que durant la période préélectorale, la violence n'éclate dans d'autres régions fondamentalement instables. Je compte donc faire dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité de nouvelles recommandations à ce sujet.

77. Je salue les milliers d'hommes et de femmes employés par la MONUC et par les organismes et programmes des Nations Unies qui, souvent au péril de leur vie, se mettent au service des Congolais pour les aider à faire revenir la paix dans leur pays. Leur travail et leur réputation ont été ternis par quelques individus qui ont participé à l'exploitation sexuelle de femmes et de filles vulnérables. À ce propos, il existe, je le crains, des preuves indéniables attestant que des actes extrêmement répréhensibles ont été commis. Il est déshonorant pour l'ONU de devoir le reconnaître, et j'en suis absolument scandalisé. Mon Représentant spécial et moi-même sommes déterminés à faire le nécessaire pour que tous les agents de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo se conduisent de façon irréprochable. Je saisis cette occasion pour donner aux Congolais l'assurance que des mesures disciplinaires seront prises, rapidement et dans la transparence, à l'encontre de tout membre du personnel de l'ONU convaincu d'avoir enfreint le code de conduite. En conclusion, je remercie mon Représentant spécial, William Lacy Swing, ainsi que les hommes et les femmes de la MONUC, pour le zèle avec lequel ils servent la paix en République démocratique du Congo.

Abréviations

CIAT	Comité international d'accompagnement de la transition
FAPC	Forces armées du peuple congolais
FAR	Forces armées rwandaises
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda
FRPI	Front de résistance patriotique pour l'Ituri
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ML	Mouvement de libération
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie
UPC	Union des patriotes congolais
